



## URGENT : Financement achat immobilier et divorce

Par **Cristian Castel**, le **05/03/2008** à **12:16**

Six mois avant notre mariage, nous avons acquis un bien immobilier pour moitié chacun sachant que j'ai apporté la quasi totalité de la valeur d'achat sans que cet apport n'ait été transcrit dans l'acte, le solde a été financé par un emprunt souscrit conjointement.

Nous nous sommes mariés sans contrat et actuellement (10 ans après) nous envisageons de divorcer.

M'est-il possible de récupérer cet apport ?

Peut-on me reprocher une donation ?

Merci !